

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2016

MODERNISATION DU DROIT DU TRAVAIL - (N° 3886)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS322

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 726, substituer à la référence :

« de l'article L. 1273-3 »

les références :

« des articles L. 1273-3 et L. 1274-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Retour au texte de l'Assemblée nationale (erreur de coordination).